

Droit d'aînesse

écrit par Tribune Le Peuple | 29 avril 2024

Enseignant à la retraite et militant de la décroissance, Jean-Daniel Rousseil n'a vraiment pas apprécié la condamnation de la Suisse pour « inaction climatique ». Il explique pourquoi dans cette tribune haute en couleur.

Disons-le d'emblée, j'éprouve une sympathie spontanée pour Raphaël Mahaim ! Je l'ai croisé l'autre jour en balade familiale, élégamment accompagné de son épouse et de leurs filles. Il m'a salué spontanément sans me connaître comme le font les randonneurs qui savent qu'ils empruntent et partagent la beauté du monde qui les entoure. Un salut simple et souriant qui est sans prix, à mes yeux, car il renonce à toute préséance. Un salut civil et citoyen qui m'a touché, je l'ai écrit à son auteur. Par conséquent, qu'on ne me reproche pas de jeter l'avocat et le Conseiller national dans la bassine d'un conventionnalisme passéiste, d'une apologie des plaisirs simples, pas plus d'ailleurs que dans le flux limpide et musculeux de ce petit Nozon que nous longions sous les cerisiers en fleurs.

Je retrouve Me Mahaim au TJ le surlendemain, entouré de dames qui pourraient toutes ensemble être sa mère ; le récit de la RTS relate le combat de ces « aînées pour le climat » qui ont obtenu la condamnation de la Suisse pour inaction climatique auprès de la Cour Européenne des droits de l'Homme. Comme cette information me déplait, je m'interroge. Après tout, ces dames patronnesses 2.0 ne sont-elles pas mes semblables, mes sœurs ? D'abord, ce sont mes contemporaines ou à peu près, je les imagine heureuses, comme moi, de faire sauter sur leurs genoux de joyeux petits- enfants, et soucieuses de leur préparer le meilleur avenir possible – ou le moins pire – du

moins de pouvoir les regarder dans les yeux avec la conviction de s'être battus pour eux. Ensuite, je dois bien avouer que je ne tiens pas la Suisse pour un modèle de vertu, que l'affaire des fonds en déshérence m'avait écœuré, que les crashes de Swissair, de la BCV, du Crédit Suisse m'ont passablement échauffé. Et que je me réjouis de penser que la démocratie ne vaut pas tant par le suffrage universel que par l'égalité de droit. Alors pourquoi cet agacement ?

Je pourrais m'en tenir à l'idée que, pour ces activistes (les mandantes et leur conseil) assez ouvertement pro-européens, cette victoire est un fameux autogoal. Comment n'avoir pas prévu que tous les partis conservateurs s'en offusqueraient et durciraient leur position dans la négociation du laborieux accord que la Suisse prépare avec l'UE **(1)** ? Comment n'avoir pas imaginé que tendre aux juges européens le bâton pour battre le Parlement helvétique serait la pire erreur politique possible ? Ce genre de bourde m'indispose, me hérisse, m'encolère brutalement. Même si je ne partage pas les vues de ceux qui la commettent. Je songe surtout au temps et aux moyens sinon gaspillés, du moins utilisés en vain et à contre-sens. Les aînées dansent de joie et s'embrassent ? Je piaffe et maugrée. Me Mahaim a brillamment plaidé ? Je ratiocine sombrement.



Miriam Künzli / Greenpeace

Mais il me semble que mon irritation s'enracine ailleurs. Je reconnais qu'un calendrier imprévisible a fait tomber cette décision au mauvais moment. Or un homme de loi me souffle qu'elle a été rendue particulièrement vite, que ce type de dossier peut prendre des années pour être instruit et jugé. Me Mahaim n'a-t-il pas eu la tâche trop facile ?

L'Europe ne lui a-t-elle pas ouvert les bras avec un enthousiasme suspect ? Ne se gère-t-elle pas grâce à son action ? N'a-t-on pas accusé la Suisse pour créer un précédent à l'usage d'une réforme européenne du droit vital à l'environnement ? Que la Suisse devienne le modèle de l'Europe sans en faire partie, c'est assez fort de tabac ! Que la Suisse s'aliène, en fâchant ses parlementaires prêts à faire quelques concessions, la possibilité de négocier plus finement un accord auquel elle ne coupera pas, c'est hallucinant ! La Suisse, bonne élève et idiot utile de l'Europe, recevra-t-elle

en compensation de cette brimade un dégel des relations académiques, une reconnaissance de ses prétentions en matière de protection salariale ? Rien n'est moins sûr. En fait, malgré leur regrettable victoire, ce ne sont ni ces dames, ni Me Mahaim qui m'agacent, mais l'idée que la Suisse a égaré dans l'affaire des moyens de défendre certains de ses acquis indispensables, vitaux, longuement élaborés. Oui, ça me suffoque.

Un chef d'accusation injuste et infâmant

Pourtant, il y a plus. Le chef d'accusation est surtout injuste et infâmant. On accuse d'inaction climatique le pays qui a le meilleur bilan carbone du continent. Tout au plus peut-on le comparer à celui du voisin français qui le doit à ses centrales nucléaires (malgré de criantes insuffisances) ou de la frileuse Norvège qui a couvert ses déserts septentrionaux d'éoliennes qui, au gré des vents, ébranlent de leurs coups de boutoir le réseau électrique continental. Donc la Suisse n'a rien à se reprocher ; au contraire, elle a quelques bons conseils à donner, des technologies de pointe à partager et à vendre, un modèle à proposer. Condamner la Suisse pour ce motif, revient à coller un carton jaune au meilleur buteur parce qu'il fait perdre son souffle à l'équipe adverse. Insensé.

Cette infamie frappe la Suisse à la veille d'un scrutin (9 juin 2024) où elle votera sur son approvisionnement énergétique. Un ancien ponte des services fédéraux (2) de l'énergie s'est offusqué de voir le Parlement accepter largement une mesure qui permet d'accélérer les procédures en matière de parcs photovoltaïques et éoliens situés en pleine nature. Autrement dit, supprimer des voies de recours et empêcher les citoyens suisses de protester contre ces infrastructures géantes en brandissant des lois de protection

de la nature patiemment et valeureusement acquises. Ce « Mantelerlass » est anticonstitutionnel ? Qu'à cela ne tienne ! Il accorde à la production d'électricité la même valeur que la santé publique ou la préservation de l'environnement ? Peu importe, il faut vivre avec son temps ! Il néglige la nécessité d'utiliser prioritairement toutes les alternatives à ces parcs : panneaux solaires sur les toits, mesures d'isolation, de sobriété ou d'économie ? A d'autres, vive le mix, parbleu ! D'ailleurs ces installations mahousses seront construites dans des lieux retirés « sans valeur paysagère » comme l'avaient savamment affirmé les services de Mme De Quattro lorsqu'elle s'activait au Château vaudois : il s'agissait des crêtes du Jura vaudois où planent des aigles, des milans royaux, où niche le tétras et grisolle l'alouette. Bah, Tik Tok se moque de ces volatiles ! Pire, le réseau et ses utilisateurs ignorent tout bonnement ces animaux et ne se passionne que pour des vidéos de chats domestiques.

Mais la Cour européenne des droits de l'Homme, au nom d'une pensée globale, s'empresse d'ignorer, quant à elle, la réalité complexe et fragile des écosystèmes helvétiques. Pis, elle fait pression sans le savoir pour qu'on y installe des zones industrielles là où l'empreinte humaine s'est bornée à quelques routes, des chalets d'alpages aux toits bas, des clôtures aux piquets tors et vaillants, des sentiers de randonnée ou de ski nordique. En effet, ces crêtes sont vitales pour une population stressée et avide de silence ! Ces crêtes ne survivront pas aux centaines de plateformes, aux tranchées de raccordement, aux routes d'accès nécessaires à la maintenance. Les vrais défenseurs de la nature le savent. Mais que ferait-on sans électricité ? Encore un autogoal de première force, et avec reprise de volée !

Les citoyens épris d'écologie qui approuveront, le 9 juin

2024, le dépouillement indécent de nos droits civiques ignoreront sans doute qu'en facilitant vertueusement ces « centrales renouvelables », leur suffrage donnera ipso facto un aval aux centrales nucléaires dont on parle de plus en plus haut **(3)**. Du moins ceux qui ont compris que mille hélices et cent « terrains de football » photovoltaïques ne suffiront jamais à satisfaire, en volume et en régularité, la demande croissante et vertigineuse de courant électrique et que l'intermittence des renouvelables exige l'appui d'une source d'énergie vraiment flexible et pilotable. Si l'approvisionnement en électricité acquiert une valeur d'intérêt national, le besoin fera loi et toute forme de production énergétique sera facilitée. Le troisième autogoal est programmé. Les promoteurs électriques avancent masqués ce qui, les concernant, est de bonne guerre. Que ceux et celles qui défendent l'environnement comme un droit humain fondamental leur apportent un coup de pouce inespéré doit les faire rire aux éclats.

J'ai de la sympathie pour Me Mahaim, politicien des plus efficace et respectable, tout comme pour ses clientes, grands-mamans généreuses et écoresponsables. Je ne conteste pas que la Cour européenne ait accompli sa tâche. Mais je déplore l'aveuglement qui les a fait agir « au coup par coup », sans vision globale, sans souci intelligent de l'écosystème. Et sans analyse sérieuse ni du fiasco des énergies vertes en Europe, ni de l'excellence de la Suisse en matière de production. Une étude toute simple et sans faille **(4)** démontre que la source énergétique décarbonée qui allie la meilleure productivité et le plus faible impact environnemental est l'hydroélectricité au fil de l'eau. Faut-il faire tourner des roues à aube dans le vif et luisant canal du Nozon ? Évidemment que non ! Mais de nombreuses solutions existent. Et j'estime, pour conclure, que de brillants élus comme M. le

Conseiller national Mahaim se doivent de les chercher, de les proposer aux Chambres fédérales tout en refusant radicalement les options contraires à la défense de la nature et surtout les mesures antidémocratiques qui privent de leurs droits beaucoup de dames respectables ainsi que toute leur famille.

1 RTS du 13 avril 2024 « Le verdict de la CDEH fragilise le futur accord avec l'UE »

2 M. Jean-Marc Bruchez, voir

www.letemps.ch/suisse/la-loi-sur-les-energies-renouvelables-menacee-par-un-referendum , article du 10 octobre 2023

3 RTS, 11 avril 2024 « Le retour du nucléaire face au changement climatique échauffe les esprits

» **4** https://montsujet.ch/data/documents/240126_Production_Energie_Impact_Paysage.pdf

4

https://montsujet.ch/data/documents/240126_Production_Energie_Impact_Paysage.pdf